

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 523 accordant une permission de quinze jours h Mme Berger

n° 523

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
11 mai 1950

Numéro JO  
n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro  
1 mai 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté ,n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis. modifié par 18 octobre 1949; Aru la demande de permission d'absence de M'Berger (Hélène), secrétaire dactylographe auxiliaire en service à l'inscription maritime

**Vu** l'avis favorable de M. le chef du service de l'inscription maritime,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une permission d'absence de quinze jours avec solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à M Berger (Hélène), secrétaire dactylographe auxiliaire, en service à l'inscription maritime, pour compter du 1er juin 1950. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, SADOUL.**